

# POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL



Mise à jour au 31 10 2022

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL D'EQUIGEST<sup>1</sup>

Cette politique concerne uniquement les investissements en actions effectués par les OPCVM

### I- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social environnemental et du gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la gestion des OPCVM, les gérants et analystes d'Equigest sont amenés à faire une sélection d'actions après étude préalable sur la stratégie, la structure du capital et les performances financières des entreprises cibles.

Ils regardent également pour tous les fonds ouverts les éléments extra-financiers mis à disposition, en particulier la notation ESG quand elle est disponible.

Ces éléments font par la suite l'objet d'un suivi régulier, au fur et à mesure de la publication de résultats ou d'informations publiques.

Cette démarche ambitieuse se concrétise également et plus particulièrement via une stratégie de prise en compte de critères liés aux aspects ESG dans une perspective transparente, durable et collective.

La stratégie de prise en compte des critères ESG s'intègre tout au long du cycle d'investissement :

#### **Au niveau de la société de gestion :**

Equigest déploie des procédés et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies. Ces principes déterminent un cadre international reconnu pour les acteurs de la finance.

En signant ces principes, Equigest s'engage publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités de gestionnaire.

#### **Au niveau de la gestion des OPCVM :**

Dans la continuité de son engagement, Equigest s'est engagée dans la labellisation ISR du fonds Equi-Développement Durable.

---

<sup>1</sup> Etablie en conformité avec les articles L532-22 et R533-16 du code monétaire et financier

## II- Le dialogue avec les sociétés détenues

Nous pensons que l'engagement doit passer autant que possible par une démarche constructive de dialogue avec les entreprises, à la fois sur les aspects financiers et extra-financiers. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s'améliorer continuellement dans une stratégie de long terme.

Les occasions de dialogue avec les sociétés sont multiples.

Dans le cadre de leurs travaux d'analyse ou à l'occasion de la communication des résultats et des présentations associées, les gérants d'Equigest ont la possibilité de dialoguer avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles les fonds sont investis par le biais de questions directes.

Par ailleurs, Les gérants peuvent également prendre contact par tout moyen en cas de nécessité auprès de la personne en charge des relations investisseurs pour avoir une réponse sur une question en-dehors des périodes de publication.

Il peut également arriver que le management d'une entreprise soit reçu dans les locaux de la société de gestion pour faire une présentation spécifique à Equigest.

Enfin, des réunions peuvent être organisées sur des sujets spécifiques, notamment concernant l'extra financier.

Parmi les sujets extra-financiers qui peuvent être abordés lors de ces interactions, les gérants portent une attention particulière aux questions de gouvernance comme par exemple :

- L'indépendance et diversité des profils des membres du conseil de surveillance,
- la politique de rémunération,
- le respect des droits des actionnaires minoritaires,

De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs des analyses et des composantes essentielles du « pilier G » de la démarche ESG d'Equigest.

## III- L'exercice des droits de vote et autres droits attachés aux actions

Equigest est amené à exercer ses droits de vote dans le cadre prévu par sa politique de vote, dans l'intérêt de la gestion des fonds et Sicav.

La politique de vote est élaborée par le collège des gérants impliqués dans l'activité de gestion des fonds, et validée par la Direction d'Equigest.

Elle s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS Governance – Institutional Shareholder Services, prestataire d'Equigest à compter du 1er janvier 2023.

ISS est une agence de conseil en vote indépendante (« proxy advisors »). Elle émet des recommandations de vote sur les résolutions d'Assemblées Générales (AG) d'un grand nombre d'entreprises cotées.

Equigest étudie les résolutions au regard de la présente politique de vote incluant les lignes directrices de la politique ISS *Benchmark Policy*.

La plate-forme ISS permet la conservation des informations relatives à chacune des résolutions et fournit des synthèses utilisées pour élaborer le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote.

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifie la conformité de la politique de vote et le contenu du rapport annuel sur l'exercice des droits de vote, au regard des dispositions réglementaires.

✓ Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote :

Equigest s'engage sur un processus pluriannuel qui va conduire la société de gestion à exercer ses droits de vote sur une part croissante des actifs gérés.

Pour l'année 2023, Equigest exprimera son vote dans les cas suivants :

- Pour le fonds Equi-Développement Durable qui fait l'objet d'une labellisation ISR et dans sa démarche forte d'engagement actionnarial, le fonds vise à déployer ses meilleurs efforts pour exercer son vote pour l'ensemble des sociétés en portefeuille.
- Au niveau des **autres fonds**, pour toute société dont le **poids dans l'actif net excède 3%\***.  
*A la date du 13 octobre 2022, ceci représenterait entre 17 et 60% des actifs nets des fonds visés.*

*\*Dans la détermination de ce périmètre, les fonds :*

*Equi-Convertibles, Equi-Multigestion Convertible, Equi Allocation Patrimoine, Equi Trésorerie plus, Equi Congrethis ne sont pas pris en compte car ils sont principalement investis dans des obligations/ fonds/ETF et non en lignes directes, ainsi que le fonds Equi-Opportunité en raison de sa trop petite taille.*

- Pour les sociétés dont le poids dans l'actif net est inférieur à ces seuils, Equigest se réserve la possibilité de voter si elle le juge nécessaire à la demande des gérants, en particulier lors d'AGE portant sur l'évolution du capital ou si la demande émane de la société elle-même.

Les votes complémentaires concernent avant tout des sociétés françaises. Ces votes pourront se concentrer sur les sociétés pour lesquelles il existe un enjeu particulier, notamment lors des assemblées générales extraordinaires (par exemple lors d'acquisitions structurantes).

L'équipe de gestion d'Equigest se réserve par ailleurs le droit de ne pas voter si des lenteurs administratives empêchent l'exercice des droits de vote dans de bonnes conditions, ou si les coûts liés aux votes sont jugés excessifs, ou lorsque des mécanismes de blocage de titre existent et rendent plus complexe la cession rapide des valeurs en portefeuille

✓ Les principes de la politique de vote

Les principes de vote d'ISS sont disponibles sur le site internet d'ISS à l'adresse suivante <https://www.issgovernance.com/policy-gateway/voting-policies/>.

Les principes directeurs de notre politique de vote concernent 4 sujets principaux :

- Qualité de la gouvernance : diversité et qualité des administrateurs, présence de comités ad-hoc au conseil d'administration, séparation des postes de président et de directeur général, adéquation de la politique de rémunération du management
- Respect des intérêts des actionnaires : conventions réglementées, parties liées et possibles conflits d'intérêts, augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription, mécanismes anti-OPA, plans d'actions gratuites
- Efforts de durabilité : concernant entre autres le sérieux et le niveau d'avancement des réductions de gaz à effet de serre (scope 1,2 et 3), le respect des droits de l'Homme et du travail, l'indépendance du conseil d'administration et la mise en place de mesures d'égalité Femmes-Hommes au sein des sociétés
- Information et politique financière : opinion des commissaires aux comptes et réserves éventuelles sur les comptes annuels, affectation du résultat et pertinence du dividende proposé

✓ Mode courant de l'exercice des droits de vote

La société de gestion a donné procuration à ISS pour effectuer le vote aux assemblées générales conformément à la présente politique de vote. Néanmoins les gérants peuvent à tout moment reprendre le contrôle du vote si une situation spéciale se présentait, sous la supervision du responsable de l'équipe de gestion. Une justification doit être matérialisée dans l'outil.

En règle générale, Equigest ne donne pas pouvoir à un tiers ni au président de la société lors de l'AGO ou l'AGE de la société à laquelle la société de gestion participe.

Equigest privilégie le vote par correspondance mais ne s'interdit pas de participer physiquement aux assemblées.

## IV – La coopération avec les autres actionnaires

Cette coopération n'a rien de systématique, mais peut être mise en place pour certains dossiers qui demandent aux détenteurs de se fédérer. Cela ne pourrait se faire que dans un cadre prévu par la loi, association, pacte d'actionnaires...

Les fonds ouverts gérés par Equigest n'ont pas vocation à détenir une part du capital d'une société qui les amèneraient à exercer une influence notable et les coopérations envisageables sont celles qui concernent les intérêts communs de porteurs minoritaires.

## V- La communication avec les parties prenantes pertinentes

Les parties prenantes pertinentes sont :

- les agences de notation financières ou extra-financières,
- les fournisseurs de données financières et extra-financières
- les fournisseurs de données économiques sectorielles
- les analystes financiers externes Sell-Side
- les intermédiaires, banques et brokers
- le dépositaire pour toutes les démarches formelles auprès des sociétés
- les fournisseurs d'information (presse, médias spécialisés...)
- les organismes de place comme l'AFG

## VI- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Equigest est une société de gestion indépendante détenue majoritairement par son fondateur.

La société de gestion est soumise aux règles de déontologie et intégrité définies par les procédures internes et le Code de déontologie. Les collaborateurs adhèrent obligatoirement à ces dispositifs visant à garantir le principe de la primauté de l'intérêt des porteurs/clients et la prévention des conflits d'intérêts.

Elle est a priori dans une situation favorable pour éviter tout conflit dans la sélection des actions pour le compte de sa gestion. Au cas où une question se poserait, Equigest se conformerait à sa politique de gestion des conflits d'intérêt (disponible sur son site) pour résoudre le problème.

## VI- Le compte-rendu de l'engagement actionnarial

Equigest mettra à disposition sur son site internet un compte-rendu de la mise en œuvre de cette politique d'engagement.

Celui-ci comprend notamment :

- 1° le nombre de sociétés pour lesquelles le droit de vote a été exercé par rapport au nombre de sociétés pour lesquelles une participation était détenue à la date où le droit était exerçable
- 2° Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- 3° Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- 4° Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- 5° L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Ce rapport est établi dans les quatre mois de la clôture de l'exercice de la société.

Il est disponible gratuitement sur le site internet de la société.